

Délégation territoriale
de la Drôme

Service émetteur :
Environnement et santé

PJ : Liste des personnes présentes et excusées

742

Compte-rendu Comité de pilotage départemental ambroisie du 27 mai 2011

Présidé par Mme LECA, secrétaire générale, Préfecture de la Drôme

Mme Leca introduit la séance en rappelant les étapes de mise en œuvre du plan départemental de lutte contre l'ambroisie, constitué à la suite du comité de pilotage du 4 mai 2010. Le bilan 2010 et les perspectives 2011 sont ensuite présentés par Mme Mercuriol, de l'ARS DT26.

L'une des actions phares du plan départemental de lutte contre l'ambroisie est la nomination de **référénts ambroisie communaux**, dont le rôle consiste à sensibiliser la population, repérer les parcelles infestées et s'assurer de la destruction de l'ambroisie sur le territoire communal. A ce jour, 198 référénts ont été désignés. Le rôle des communautés de communes et d'agglomération dans l'animation du réseau de ces référénts est également apparu primordial, ainsi, 12 **animateurs intercommunaux** sont désormais impliqués dans la dynamique du plan départemental de lutte contre l'ambroisie. Une fiche de poste existe pour chacun de ces deux profils. Ces chiffres sont très positifs et démontrent l'implication des collectivités drômoises.

Il est important que toutes les collectivités se mobilisent pour agir sur le front d'infestation afin d'empêcher l'ambroisie de s'installer dans les territoires réputés indemnes.

En 2010, les actions réalisées par les référénts communaux sont nombreuses : diffusion de supports de sensibilisation auprès de la population, organisation d'événements (expositions, conférences, séances d'arrachage...). Le repérage de parcelles infestées, la communication avec les propriétaires concernés, et le suivi des dossiers ont montré de bons résultats. (Exemples de Valence, Génissieux). Toutefois, lors de l'envoi d'un questionnaire en septembre 2010, 50% des référénts ayant répondu estiment rencontrer des difficultés dans l'exercice de leurs missions, ils souhaiteraient être informés des techniques de lutte dans les cultures de printemps. 18% d'entre eux évoquent également le manque de moyens, humains et financiers, rendant le repérage et le suivi des actions plus difficile, alors que ces opérations sont essentielles pour conduire des actions pérennes.

La constitution de 5 **groupes de travail thématiques** est également une action importante. Ils se sont réunis en 2010 et 2011 et chaque pilote résume les réflexions engagées.

⇒ le **groupe de travail « communication »** : piloté par l'ARS DT 26, il s'est attaché en 2010 à organiser une réunion de sensibilisation des communes afin de faire nommer des référénts ambroisie et à diffuser les outils élaborés par certains groupes de travail et les supports de communication existants (exposition itinérante, dépliants et tracts d'information...). Une réunion à l'attention des communautés de communes a également été organisée le 28 janvier 2011. Un espace sur l'extranet de la Préfecture de la Drôme a été créé afin de partager les documents disponibles et favoriser les échanges. En 2011, un

sous-groupe se constitue afin de réaliser une mallette pédagogique destinée aux élèves d'écoles primaires.

- ⇒ le groupe de travail « réglementation » : piloté par l'ARS DT26, les premiers travaux ont permis de mettre à disposition des maires et des référents communaux des courriers-types assortis d'une procédure. Ces courriers ont été utilisés et, dans la grande majorité des cas, ont donné lieu à la destruction des parcelles repérées. En 2011, des réflexions sur des modifications de l'arrêté préfectoral du 18 mai 2001 prescrivant la lutte obligatoire contre l'ambrosie sont engagées et portent sur le stade botanique le plus approprié pour détruire l'ambrosie, plutôt que l'inscription d'une date butoir de destruction, et sur l'introduction d'une pénalité sous la forme d'une contravention de 3^{ème} catégorie. Les avis de la chambre d'agriculture et de nombreux partenaires sont sollicités sur ces réflexions. Un document-type à insérer dans les demandes de permis de construire, dans les marchés publics concernant des chantiers de travaux sera également élaboré, en concertation avec le groupe de travail « routes / zones urbanisées ».

D'après Monsieur PENEL, du laboratoire des pollens, le pic de pollinisation est invariant d'une année sur l'autre (inscrit sur la même semaine) et n'est pas dépendant des conditions météorologiques. Toutefois, il est acté que la prévision de pollinisation hebdomadaire sur une zone géographique donnée (vallée du Rhône) devra être retenue pour l'information publique des populations sur les risques sanitaires inhérents aux pollens d'Ambrosie.

- ⇒ Le groupe de travail « domaine agricole » : piloté par la Direction Départementale des Territoires, les conclusions sont présentées par Mme Marois. Dans le cadre de ce groupe de travail, il a été acté l'importance des actions de communication auprès des agriculteurs. La chambre d'agriculture, le CETIOM et Arvalis ont ainsi mis à jour une plaquette d'information sur la gestion de l'ambrosie dans les cultures de printemps. Un courrier de la Direction départementale des Territoires rappelant les bonnes pratiques et la réglementation en vigueur a également été envoyé par la DDT. Mme Marois précise que des contrôles relatifs à l'application de l'arrêté sur les bonnes pratiques et orientés ambrosie peuvent être réalisés. Ainsi, en 2010, un agriculteur a été concerné. En 2011, une plaquette pour les référents expliquant le contexte agricole et donnant les coordonnées des personnes ressources dans ce domaine sera élaborée. Des courriers-types seront également envoyés aux agriculteurs qui ne répondraient pas aux sollicitations des référents communaux. Ce courrier rappellera de nouveau les bonnes pratiques et l'importance de la lutte obligatoire contre l'ambrosie. La chambre d'agriculture pourra alors intervenir en termes de conseils auprès de l'agriculteur en difficulté. Ainsi, les référents ambrosie peuvent prendre contact avec la DDT en cas de situation problématique.
- ⇒ Le groupe de travail « routes / zones urbanisées » : piloté par la Direction des routes du conseil général et présenté par M. Le Grall qui indique qu'en 2010, les étapes du plan de fauchage du conseil général ont été décalées afin de répondre aux réalités de terrain. Les premières conclusions sont favorables. La mise en réseau avec la direction des routes a été efficace pour le suivi des plaintes de repérage de la plante sur les bords de routes. En 2011, ce groupe s'associera également avec le groupe de travail « réglementation » pour l'élaboration de clauses- type pour les marchés publics et permis de construire.
- ⇒ le groupe de travail « cours d'eau / rivières » : piloté par la Direction Départementale des Territoires, représentée par M. Princic qui rappelle les diverses expériences tentées dans ce domaine : arrachage et débroussaillage manuel, brûlage et pâturage d'ovins. Les deux premières sont efficaces sur de petites surfaces. Le brûlage et le pâturage ne sont possibles que dans certains territoires (préservation des milieux, ...). Ainsi, en 2011, en présence de petits cours d'eau, la sensibilisation des propriétaires, avec l'appui des référents communaux sera nécessaire. En présence de grands cours d'eau, un rapprochement avec le FDGDON pourra être envisagé afin d'expérimenter le brûlage dirigé.

M. Penel précise à ce sujet que l'INRA d'Avignon était spécialiste du brûlage dirigé et que des essais concluants avaient été menés dans des chaumes sur la commune de Chabeuil.

M. Mangin indique que cette année, les fortes températures obligent une destruction plus précoce de l'ambrosie.

En 2011, la formation des référents communaux est une action importante. M. Vallier (Greta Viva 5) explique que 3 sessions de formation sont prévues cette année par le Greta, elles concernent près de 40 référents et sont axées sur la constitution d'une culture commune relative à la connaissance de la plante, de savoir-être et de savoir-faire. La première session organisée le 21 mai à la communauté d'agglomération Montélimar-Sésame a permis aux référents présents d'élargir leur vision du plan de lutte et d'y situer le métier de référent communal. Trois autres journées sont prévues : le 9 juin à Génissieux et le 16 juin à Allex. En 2012, un partenariat avec le CFPT est envisagé afin que les agents communaux puissent aisément profiter de cette action.

Mme Mercuriol fait ensuite un point sur l'actualité :

- ⇒ en évoquant l'étude ORS/ARS sortie en mars 2011 (téléchargeable à cette adresse : <http://www.ors-rhone-alpes.org/pdf/Ambrosie2.pdf>), qui démontre que les coûts des dépenses médicales ainsi que le nombre de personnes allergiques ont augmenté de près de 20% entre 2008 et 2009. Cette étude indique également que Valence fait partie des zones les plus à risque puisque le Risque Allergique d'Exposition au Pollen est supérieur à 3 pendant au moins 33 jours (RAEP exprimé en indice de 0 (risque nul) à 5 (risque très élevé). Une enquête auprès des collectivités territoriales a été menée et fait part des actions menées sur le terrain. A la demande de Mme LECA, cette étude sera mise en ligne sur l'Extranet Territorial.
- ⇒ Un comité parlementaire de suivi du risque ambrosie a été initié le 13 avril 2011 par 3 députés : Jacques Rémillier et Alain Moyne-Bessand (Isère) ainsi que Jean-Marc Roubaud (Gard). Les objectifs sont de sensibiliser le grand public et les décideurs, valoriser les bonnes pratiques de lutte et se faire l'écho des actions menées sur le terrain.

Mme Mathieu demande si des élus drômois font partie du comité. Mme Mercuriol répond que les 3 députés à l'origine de ce projet ont lancé un appel à participation.

- ⇒ La lutte contre l'ambrosie est inscrite dans le Plan National Santé Environnement 2 (2009 - 2013) via l'action 22 « prévention des allergies », elle est également reprise dans le Plan Régional Santé Environnement 2 (2010 - 2014) en cours d'élaboration, via la fiche n° 4 : « lutter contre les allergies polliniques » :

Pour le PNSE 2, les objectifs à atteindre en 2013 sont :

- la réalisation d'une cartographie nationale actualisée chaque année, permettant une meilleure surveillance. Ce travail a été confié à la Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux ;
- la définition d'actions de lutte ou de contrôle adaptées en fonction de chaque secteur ;
- la rédaction d'une réglementation nationale rendant obligatoire la lutte contre l'ambrosie.

Pour le PRSE 2, deux stratégies sont proposées :

- développer le réseau de surveillance aérobiologique en y intégrant notamment la modélisation de la dispersion des allergènes et en mesurant l'impact sanitaire de l'exposition aux pollens allergisants,
- poursuivre et consolider les actions de terrains initiées dans la cadre du PRSE 1, à travers le déploiement de référents et la mise en place de structure de suivi et de soutien aux niveaux régional et départemental.

Mme Leca insiste sur l'importance pour tous les acteurs présents, de communiquer, selon leurs champs de compétences. Les professionnels doivent être sensibilisés (BTP...) les services de l'Etat via le CODERST, les arrêtés et règlements (PLU...) existants doivent continuer à informer en amont et à diffuser des messages de portée générale sur la lutte obligatoire contre l'ambroisie.

M. Despesse souhaite également rappeler que le rôle du référent communal est de repérer la présence d'ambroisie et de s'appuyer sur les personnes et les services compétents.

M. Girouin indique que des chantiers d'arrachage d'ambroisie vont de nouveau être mis en œuvre sur la commune de Bourg-Lès-Valence et que les subventions de l'Etat ont été réduites de près de 30%. Il souhaite savoir si des subventions spécialement rattachées aux actions de lutte contre l'ambroisie seront rapidement mises en place. Mme Leca répond que la Drôme est un département en pointe dans le domaine de la lutte contre l'ambroisie et qu'il serait effectivement souhaitable qu'il soit représenté au sein du comité parlementaire. L'Etat participe à la lutte contre l'ambroisie en élaborant des outils et en les diffusant. Mme Leca affirme que la sensibilisation et la communication doivent être privilégiées, et que les actions de lutte peuvent être peu coûteuses. Il n'existe pas, à ce jour, de subventions fléchées « ambroisie ».

Mme Clapot, représentant la ville de Valence et la communauté de communes Valence Agglo Sud Rhône-Alpes indique que la forte implication des services de la ville a permis de très bons résultats.

M. De Goustine, président de l'association Stop ambroisie se dit ravi de l'impulsion donnée par le plan départemental de lutte, c'est pourtant un plan fragile et perfectible qui nécessite des participants actifs. Il remarque que 70 % des référents nommés proviennent des zones les plus infestées, ceci démontrant que les acteurs locaux ont conscience du problème. Les partenaires doivent les assurer de leur soutien. M. De Goustine rappelle également que ce plan sera adapté en Ardèche, et qu'à travers le PRSE 2, les travaux réalisés dans le cadre de ce plan doivent être essaimés sur la région Rhône-Alpes.

Mme Mercuriol précise que le choix des actions s'est porté sur des actions concrètes, qui pourront être menées à terme. Les groupes de travail révèlent alors leur importance et doivent se réunir plus souvent et des propositions d'actions doivent leur être faites. L'implication des collectivités et le fort dynamisme dont profite le plan départemental de lutte contre l'ambroisie doivent perdurer, les référents communaux et animateurs intercommunaux doivent être désignés pour amplifier le maillage du territoire.

Un bilan d'étape du plan sera réalisé à l'automne 2011.

Pour le Préfet, par délégation,
La Secrétaire Générale


Charlotte LECA

Le 12 JUIL. 2011

Personnes présentes :

ALBERT François	Communauté d'agglomération du Pays de Romans
ALLIGIER Guillaume	Valence Agglo Sud Rhône-Alpes - Ville de Valence
ARGENTIN Françoise	Communauté d'agglomération Montélimar Sésame
CAVERIVIERE Marie-Line	FDGDON 26
CHALAYER Martine	Conseil général de la Drôme – Direction Enfance Famille Santé
CHANGEAT Arnaud	SMRD
CHOLLET Didier	Cétiom
CLAPOT Miraille	Valence Agglo Sud Rhône-Alpes
DE GOUSTINE Philippe	Stop ambroisie
DESPESE Paul	Chambre d'agriculture de la Drôme
DUMAS Sandrine	Conseil Général Direction des solidarités
FATON Jean-Michel	Communauté de communes du Val de Drôme Gare des Ramières
GASTEAU Jean-Yves	Communauté de communes Confluences Drôme-Ardèche
GIROUIN Jean-Yves	Mairie de Bourg de Péage
GONNET Fabrice	SMRD / SAGE Drôme
GROSSET Denis	Vents libres sur nos collines
GUILIANO Sylvia	Mutuelle Sociale Agricole 07/26/42
LECA Charlotte	Préfecture de la Drôme
LE GRALL Fabrice	Conseil général Direction des routes
MANGIN Michel	Arvalis
MAROIS Marie	Direction départementale des territoires
MATHIEU Valérie	Valence Agglo Sud Rhône
MERCUROL Armelle	ARS DT 26
PENEL Vincent	Laboratoire des pollens
PIPIT Dominique	FDGDON 26
PRINCIC Emmanuel	Direction départementale des Territoires
RAFFIN Véronique	Comité d'hygiène sociale de la Drôme
RIEUX Camille	ATMO 26/07
ROUX René	Mouvement national de lutte pour l'environnement
SARZIER Jean-Louis	Compagnie Nationale du Rhône
SCHMITT Alain	Service communal d'hygiène et de santé Ville de Romans
SERVE René	Direction départementale de la protection des populations
SERVIEN-REY Julie	ARS DT 26
VALLIER Pierre	Greta Viva 5
VIAROUGE Jean-Gérald	Groupeement de Gendarmerie de Valence
VITRY Brigitte	ARS DT 26

Personnes excusées :

BERNARD Pierre	Préfecture, Bureau des affaires juridiques
BERNARD Benoit	Tribunal de Grande instance de Valence
CHAPGIER Marie-Agnès	ARS Rhône-Alpes
DRESIN Philippe	Communauté d'agglomération Pays de Romans
GUERSON Nathalie	Direction départementale de la protection des populations
LLORENS Didier	Réseau Ferré de France
PERSONNAZ Marie-Blanche	ATMO Rhône-Alpes
MOSSUZ Thérèse	Inspection académique
ROYANNEZ Patrick	Ville de Valence

